

Délibération n°2022-073 du 13 avril 2022
Portant sur l'autorisation de délégation de maîtrise d'œuvre au Syndicat Mixte
Est Creuse Développement - Projet COLEOPTER

L'an Deux Mille Vingt-deux, le treize avril à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de DONTREIX, sous la Présidence d'Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 07/04/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 51	Votants : 56	POUR : 43
Pouvoirs : 5	Abstentions : 13	CONTRE : 0
Absents excusés : 6	Exprimés : 43	

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, MOREAU *suppléante* PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. LUQUET L à GALINDO, VIRGOULAY à JOULOT, D'HULSTER à WELZER, FONTVIELLE à DESARMENIEN, ROULLAND à WELZER,

Excusés : MM. SIMONET B, PERRIER F, PAYARD C, MOREAU, PLAS, CHAUSSAT.

Secrétaires de séance : Denis RICHIN, Françoise SIMON, Caroline LE CORRE

Rapporteur : Georgine RAMOS, Vice-présidente

Avenant à la convention relative au projet COLEOPTER entre le Syndicat Est Creuse Développement et de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine.

Suite à la signature d'une convention reliant la Communauté de communes Creuse Confluence, la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et le Syndicat Mixte Est Creuse Développement relative au projet COLEOPTER, projet de coopération européenne porté au sein du programme INTERREG SUDOE.

Contexte :

Le projet COLEOPTER, Concertation Locale pour l'Optimisation des Politiques Territoriales pour l'Energie Rurale, est un projet qui vise à améliorer les politiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics grâce à des expérimentations in situ à l'échelle du Sud-Ouest Europe (SUDOE), par le biais de la mise en réseau.

Ce projet vise à apporter des réponses à deux enjeux majeurs de l'efficacité énergétique : la difficulté des collectivités rurales à passer à l'acte dans la réalisation de bâtiments démonstrateurs, et le manque de sensibilité face aux enjeux de consommation énergétique dans les bâtiments.

Suite aux délibérations du Syndicat Mixte Est Creuse Développement et à l'engagement des communautés de communes, le territoire Est-Creuse a obtenu une enveloppe de 150 000 € de financement INTERREG, réservé à la conception et aux études de deux bâtiments « enfance jeunesse » :

- Construction neuve à Chambon-sur-Voueize ;
- Rénovation à Chénérailles.

Ces deux projets sont ainsi des « démonstrateurs » dans la démarche COLEOPTER qui consiste à :

- Réaliser une phase de dialogue territorial avec les acteurs locaux ;
- Utiliser un logiciel de conception/modélisation (BIM) pour s'en servir de support de dialogue ;
- Identifier les enjeux liés à l'eau et l'énergie afin d'assurer un usage économe du bâtiment.

À l'échelle du programme COLEOPTER, 4 bâtiments à fort enjeu communautaire seront rénovés (Gymnase à Povoá de Lanhos au Portugal, Centre de loisir à Carthagène, en Espagne, et deux bâtiments creusois).

Ce travail vise, en partenariat avec des acteurs institutionnels (RURENER, Agence Portugaise de l'Énergie, Centre technologique de l'énergie et du climat de la Région de Murcie) et universitaire (Université de Catalogne), à proposer une approche innovante dans la conception de projets d'efficacité énergétique et à servir de modèle pour les futurs projets dans la gestion du quotidien d'un bâtiment à haute performance énergétique.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte Est Creuse Développement a été missionné pour organiser le projet à l'échelle de Marche et Combraille en Aquitaine et porter la démarche de coopération, qui bénéficie d'un accompagnement financier du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), au titre du programme INTERREG SUDOE.

À cet effet, la candidature de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, par le biais de la mission du Syndicat Mixte Est Creuse Développement, à ce projet, comprend délégation de la gestion de la concertation, de la conception et de la maîtrise d'œuvre au Syndicat Mixte Est Creuse Développement pour le projet de Chénérailles.

Il est proposé, afin de valider la délégation de la maîtrise d'ouvrage pour la maîtrise d'œuvre et son coût, de réaliser un avenant au conventionnement actuel entre la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et le Syndicat Mixte Est Creuse Développement. Celui-ci devra détailler la mission confiée au Syndicat, au titre de la convention déjà rédigée, sur le volet maîtrise d'œuvre (recrutement et facturation), sous la validation du Conseil communautaire de Marche et Combraille en Aquitaine.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à la majorité :

- CONFIRME la volonté de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine de déléguer la gestion technique et financière de la maîtrise d'œuvre sur le projet de Chénérailles ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 2 mai 2022
Pour copie conforme, le 2 mai 2022

Le Président,
Alexandre VERDIER